

## Radio France est dans l'attente du bon vouloir de l'Élysée

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'apprête à départager les candidats au poste de PDG de *Radio France*. Mais la procédure ressemble déjà à une mascarade. Les dés semblent jetés. L'Élysée joue en sous-main en faveur de Sibyle Veil, ancienne condisciple d'Emmanuel Macron à l'ÉNA, et prépare une reprise en main inquiétante de tout l'audiovisuel public.

C'est une sorte de malédiction qui se prolonge d'une présidence à l'autre : l'audiovisuel public, qui aurait un si grand besoin d'indépendance pour travailler à l'abri de toute pression, vit plus que jamais sous la surveillance étroite de l'Élysée. Et ce qui était vrai sous Nicolas Sarkozy, puis sous François Hollande, l'est plus que jamais avec Emmanuel Macron. C'est la triste règle d'une République aux allures, parfois, de monarchie.

On risque malheureusement d'en avoir une nouvelle illustration avec la procédure de désignation du futur — ou de la future — PDG de *Radio France*. Celle-ci apparaît d'ores et déjà totalement chaotique, pour ne pas dire surréaliste, mais surtout elle devrait conduire à l'intronisation d'une personnalité dont le premier talent sera — on peut en prendre dès à présent les paris — d'être très à l'écoute du pouvoir.



Emmanuel Macron, 15 mars 2018. © Reuters

Si cette procédure de désignation apparaît ahurissante, c'est pour de très nombreuses raisons. La première d'entre elles, c'est qu'elle va être conduite sous l'autorité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui s'est totalement discrédité au cours de ces dernières années.

Certes, le CSA cherche à faire oublier ses graves errances et mène la procédure comme si de rien n'était. Pour le poste de PDG de *Radio France*, six candidatures viennent ainsi d'être déclarées recevables le 21 mars dernier: celles de Jérôme Batout (directeur général de *Publicis Media*), Bruno Delport (directeur de la radio *TSF Jazz*), François Desnoyers (ex-directeur des antennes de *Radio France*), Guillaume Klossa (directeur de l'*European Broadcasting Union*), Christophe Tardieu (directeur général du *Centre national du cinéma*) et Sibyle Veil (l'actuelle numéro deux de *Radio France*, avec le titre de directrice déléguée, en charge des opérations et des finances).

➤ [lire ici le communiqué](#)

Puis, le CSA publiera, au plus tard le 4 avril, la liste des candidats qu'il auditionnera.

Les auditions, en partie publiques, auront lieu dans la semaine du 9 au 13 avril et la nomination du nouveau PDG de *Radio France* interviendra d'ici le 14 avril.

Si le rituel suggère donc que la procédure va accoucher, sans heurts ni pressions, d'un nouveau PDG, tout le monde sait pourtant que tout cela n'est qu'apparence. Car le CSA s'est révélé être une véritable pétaudière, incapable de désigner des personnalités de talents pour diriger l'audiovisuel public, et par surcroît très perméable aux pressions venant de l'Élysée.

Et de cette déshérence du CSA, il existe maintenant deux illustrations. À preuve, c'est lui, d'abord, qui prend la responsabilité, en février 2014, de porter Mathieu Gallet à la présidence de *Radio France*. Sans doute n'a-t-il à cette époque aucune raison de se douter que le même Mathieu Gallet sera par la suite condamné pour favoritisme pour des faits commis alors qu'il était président de l'*Institut national de l'audiovisuel*. Mais dès cette époque, la personnalité de Mathieu Gallet était déjà très controversée, et le président du CSA, Olivier Schrameck (qui est provisoirement remplacé pour raison de santé), fait volontairement un "coup", en le choisissant.

Trois ans plus tard, au lendemain de la condamnation de Mathieu Gallet, le 15 janvier 2018, à un an de prison avec sursis et une amende de 20 000 euros, le CSA est donc dans l'obligation de prononcer la révocation de celui qu'il avait pris le risque d'adouber. La chute du PDG de *Radio France* signe le discrédit du CSA lui-même.

Le discrédit est d'autant plus fort que le CSA n'en est pas resté là. Après la très aventureuse désignation de Mathieu Gallet à la présidence de *Radio France*, il y a eu celle, sulfureuse, de Delphine Ernotte à la présidence de *France Télévisions*, **comme Mediapart l'a déjà raconté.**

Intrigues dans les coulisses du pouvoir, pillage par Delphine Ernotte du projet de l'un de ses rivaux grâce au débauchage de l'un de ses soutiens, intervention d'un membre du CSA pour aider l'impétrante à rencontrer François Pinault, de sorte que celui-ci plaide sa cause auprès de François Hollande, procédure hallucinante de vote au sein du CSA agrémentée de nombreuses pressions...

Tout s'est combiné pour que Delphine Ernotte, soutenue par des conseillers de l'Élysée, soit adoubee par le CSA, autorité pourtant supposée indépendante.

En clair, de nombreux indices ont sur-le-champ suggéré que la désignation de la PDG de *France Télévisions* avait été polluée par de puissants lobbys, proches du pouvoir. Et l'affaire n'est toujours pas close puisque, dans le prolongement de notre enquête, des plaintes ont été déposées par deux syndicats. Et une information judiciaire a été ouverte.

► lire [ici](#).

Alors, le simple fait de penser que le CSA, à l'origine d'un si grand désordre dans tout l'audiovisuel public français, a toujours la main pour désigner encore le futur PDG de *Radio France*, les bras vous en tombent. Encore lui ? Lui aussi aurait pu être révoqué.

Malheureusement, Emmanuel Macron a une idée encore plus désastreuse. Au lieu d'imaginer une procédure de nomination plus démocratique et donc garantissant l'indépendance de l'audiovisuel public, par exemple par élus de la Nation, il souhaite que les futurs PDG de l'audiovisuel public soient nommés par les conseils d'administration des entreprises publiques concernées, les administrateurs

de ces conseils étant nommés par le premier ministre. En somme, c'est une mainmise du pouvoir encore plus pesante qui se prépare.

Quoi qu'il en soit, c'est dans l'immédiat toujours le CSA qui a la haute main sur la procédure. Et ce n'est franchement pas rassurant. En chercherait-on une autre preuve, on a tôt fait de la trouver dans la procédure elle-même. Quand le poste de PDG de *France Télévisions* a été à pourvoir, le CSA a ainsi prétendu qu'il n'avait pas le pouvoir de faire publiquement état des noms des candidats qui étaient en lice. Et il a prétendu qu'il n'était pas plus possible que les auditions des candidats présélectionnés soient publiques. Résultat : tout s'est déroulé à huis clos, ce qui a permis toutes les grandes et petites manœuvres, sur lesquelles la police judiciaire désormais enquête, sous l'autorité d'un magistrat instructeur.

## Les influents parrains de Sibyle Veil

Mais désormais, ce qui n'était pas possible hier l'est devenu aujourd'hui : **les programmes des candidats sont dès à présents accessibles ici**. Et les auditions devraient être, au moins partiellement publiques. Bien que le CSA soit coraqué par des conseillers d'État, il faut donc admettre qu'avec lui, c'est le grand n'importe quoi.

Si cette procédure est hallucinante, c'est aussi parce que le ou la PDG qui sera nommé(e) ne le sera, dans les faits, que pour une période très courte. Ce qui explique sans doute que certains noms connus de l'audiovisuel ne se soient pas mis sur les rangs. À cela, il y a une raison qui tient encore une fois aux projets d'Emmanuel Macron. Ce dernier a en effet annoncé qu'il voulait engager un grand *Meccano* de l'audiovisuel public, qui pourrait prendre la forme de la création d'une holding de tête gigantesque, regroupant *France Télévisions*, *Radio France* et *France Médias Monde*.

Quel sera le degré d'intégration de ce mastodonte public et quels seront les pouvoirs du PDG qui sera à sa tête ? En fait, on ignore encore les contours de la prochaine loi. Ce qui apparaît certain, c'est que sa philosophie ne visera assurément pas à renforcer la qualité des programmes audiovisuels et avancer vers une sorte de BBC à la Française. Ou de retourner vers l'ex-ORTF. Son but, même pas caché, sera bien plutôt, par des effets de structure et de synergies, d'engager un formidable plan d'économies. Incidemment, on imagine sans grande difficulté que l'Élysée pourrait beaucoup plus facilement contrôler l'audiovisuel public et le garder sous son influence s'il est piloté par une seule personne, qu'il pourrait plus facilement choisir et sur laquelle il pourrait être plus simple d'exercer toutes les pressions utiles.

Sibyle Veil



Il est assez probable, dans tous les cas de figure, que les responsables des entreprises publiques actuelles, s'ils restent en fonction après la mise en place de la réforme – ce qui est bien loin d'être assuré – ne seront que des exécutants, sous la direction du méga-PDG, lequel risque d'être placé sous la tutelle étroite de l'Élysée, compte tenu de la procédure de nomination envisagée.

Du coup, on devine le profil souhaité en haut lieu pour le poste, sans doute provisoire, de PDG de *Radio France* : une sorte de préfet – ou de préfète – qui sache expédier les affaires courantes et surtout obéir au pouvoir central. Pas un grand professionnel de l'audiovisuel qui ait des idées, mais une personnalité qui connaisse bien le fonctionnement de notre monarchie républicaine et qui sache en respecter les codes.

C'est donc cela qui est très inquiétant, car tout semble réuni pour que les souhaits, non exprimés, mais faciles à deviner, du pouvoir se réalisent. *Primo*, l'affaire Ernotte a montré que le CSA savait parfaitement se plier discrètement (et très maladroitement) aux *desiderata* de l'Élysée. Et *deuzio*, ce candidat idéal existe et s'est mis sur les rangs. Ou plutôt, cette candidate, puisqu'il s'agit de Sibyle Veil, l'actuelle numéro deux de *Radio France*, en charge des finances.

Dès qu'elle s'est mise sur les rangs, toutes les gazettes se sont fait l'écho que l'intéressée était en effet celle qui avait les faveurs d'Emmanuel Macron.

"Sibyle Veil, une femme au CV impeccable, bien placée pour présider Radio France", titre ainsi le 16 mars le journal *L'Opinion*, qui est l'un des meilleurs connaisseurs des convenances haut placées.

"Sibyle Veil semblait la mieux placée pour se présenter officiellement à la présidence de Radio France, dans la peau de la favorite", écrit la veille le journal *Libération*.

Bref, toute la presse parle de la victoire probable de Sibyle Veil pour le poste de PDG de *Radio France* : une candidature évidente, presque jouée d'avance.

Et naturellement, il n'y a pas de fumée sans feu. Si, de toutes parts, Sibyle Veil est donnée gagnante, c'est qu'elle dispose de très solides appuis. D'abord, elle comme son époux, Sébastien Veil, qui est le petit-fils de Simone et Antoine Veil, sont passés par l'ÉNA, en même temps qu'Emmanuel Macron et font partie avec lui de la promotion Senghor. Ce qui, forcément, crée des liens. Les bons connaisseurs des réseaux du pouvoir assurent même que Sébastien Veil, qui après avoir été conseiller à l'Élysée sous Nicolas Sarkozy, s'est lancé dans la finance, au sein du géant français du *private equity* PAI *Partners* d'abord, ensuite au sein du fonds d'investissement américain *Advent International*, est resté un proche d'Emmanuel Macron. Ayant le même parcours que lui, de la sphère publique à la finance, ils en auraient gardé des atomes crochus.

Dans ce dédale, très balzacien, qu'est le capitalisme parisien, Sibyle Veil a aussi fait d'autres connaissances qui sont utiles en ce genre de circonstances. Comme son mari, elle a ainsi été de 2007 à 2010 conseillère à l'Élysée, travaillant dans l'équipe du très conservateur Raymond Soubie, qui conseille sur les questions sociales tous les gouvernements de droite depuis plus de trois décennies. Et visiblement les relations entre elle et le conseiller social de Nicolas Sarkozy — qui a très vite déclaré sa flamme à Emmanuel Macron — sont restées serrées puisque l'on dit que l'éminence grise a obtenu un contrat-cadre auprès de *Radio France* et qu'il conseille officieusement Sibyle Veil dans sa campagne *via* sa société *Altédia* — ce dont nous ne sommes pas parvenus à obtenir confirmation auprès d'elle.

Selon des échos de presse, Sibyle Veil serait aussi gracieusement épaulée pour sa campagne par Véronique Reille Soult, la directrice générale du groupe de communication *Dentsu Consulting*. Ce groupe connaît bien *Radio France* puisque c'est son agence, *Carat*, qui gère le budget média de *Radio France* (prestations de stratégie média, média planning, négociation et achat d'espaces publicitaires...).

Bref, dans tout cet entrelacs d'amitiés et de réseaux d'influence, on en vient presque à oublier une question de fond, dont le pouvoir semble totalement se désintéresser, tout comme le CSA d'ailleurs : le fait d'être passé par l'ÉNA puis d'être devenu maître des requêtes au Conseil d'État donne-t-il une quelconque compétence pour diriger un pôle majeur de l'audiovisuel public ? Ne serait-il pas plus opportun de trouver un grand professionnel... de l'audiovisuel public ? Au milieu des grenouillages

auxquels donne lieu traditionnellement cette procédure, sous la houlette du CSA qui est lui-même une quasi-dépendance du Conseil d'État, la question apparaît presque déplacée. Question complémentaire: les deux membres du CSA qui sont par ailleurs membres du Conseil d'Etat peuvent-ils valablement délibérer sur les candidatures, dès lors que l'une des candidates est également membre du Conseil d'État?

C'est dire si la procédure de désignation qui se dessine pour *Radio France* est à mille lieues de la grande refondation démocratique dont l'audiovisuel public aurait besoin. Alors qu'il serait urgent de reconstruire une procédure de nomination digne d'une démocratie, loin de toute interférence du pouvoir, l'Élysée se prépare à aller en un sens radicalement opposé ; alors qu'il serait impérieux de redéfinir une ambition pour le service public dans un univers audiovisuel de plus en plus tiré vers le bas, le pouvoir a pour seul souci de créer un "*mammoth*" qu'il pourra dégraisser à sa guise et surtout tenir plus facilement en laisse...

Lire aussi, par Laurent Mauduit

- France Télévisions : la désignation de la PDG entachée d'irrégularités,
- France Télévisions: la justice relance le scandale Ernotte
- Pour une véritable refondation de l'audiovisuel
- L'audiovisuel public dans le miroir de l'affaire Gallet
- Pour une refondation de la télévision publique !